

Pourquoi réaliser des travaux de ventilation ?

Réaliser des travaux de ventilation dans un logement est une démarche essentielle pour améliorer durablement le confort et la qualité de vie. Une bonne ventilation permet de renouveler l'air en continu, d'éliminer l'humidité, les polluants et les mauvaises odeurs, tout en assurant un environnement intérieur plus sain. Elle contribue à préserver la santé des occupants, à protéger le bâtiment contre les dégradations liées à l'humidité, et à valoriser le logement en le rendant plus performant et conforme aux normes actuelles. En été, une ventilation efficace aide également à mieux réguler la température intérieure, limitant les surchauffes et apportant un réel confort thermique. C'est un investissement utile, à la fois pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Lien Fiche Contact



Qui contacter ?



CONDUCTEUR
DE TRAVAUX
Julien GIBERT

Tél. : 07 63 55 58 01
j.gibert@specv.fr



Fondation
Amicie Lebaudy

FONDATION
AMICIE
LEBAUDY

infotravaux@fondationlebaudy.com

Un cahier des doléances est
disponible dans les loges gardiens

Engagée dans l'action.



DEPLIANT

RESIDENT

TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VENTILATION

73/75 Rue Olivier de
Serres
75015 PARIS



Qui sommes-nous ?

SPECV est une entreprise spécialisée dans les travaux de réhabilitation énergétique en milieu occupé dans toute l'Île de France.

Nous sommes situés au 16 allée du Clos des Charmes à COLLEGIEN (77) et joignable au 01.49.62.33.00 et à rehabilitation@specv.fr. Nous sommes reconnus pour notre qualité d'exécution, notre écoute et notre sens de la communication entre les différents acteurs du chantier et notamment avec les résidents.

Comment nous reconnaître ?

Chaque intervenant de notre entreprise portera un badge nominatif au nom de SPECV, des vêtements floqués par notre logo, vous pourrez ainsi refuser l'accès à quiconque se présentera sans badge et vêtement SPECV ou appeler directement le conducteur de travaux.

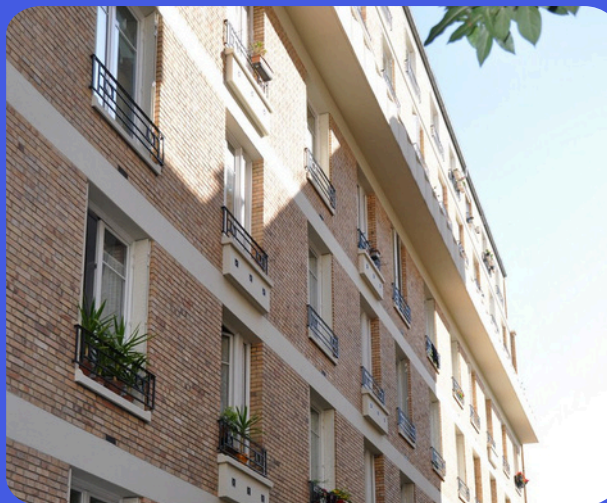


Qui fait quoi ?

POUGET est la maîtrise d'œuvre, il contrôle et réceptionne les travaux réalisés par les entreprises. SPECV est l'entreprise en charge des travaux de ventilation.

En quoi consistent les travaux dans votre résidence ?

- Mise en place de tourelles d'extraction
- Ramonage des conduits
- Remplacement des bouches d'extraction et entrées d'air
- Détalonnage des portes



En combien de temps ?

Notre intervention se déroulera sur un total de 6 mois. Un planning détaillé sera affiché dans les halls pour vous informer du phasage de l'ensemble des interventions.

Durée d'intervention en logement : 1/2 jour.

Nuisances

Aucun stockage n'est prévu dans les parties communes hormis de manière ponctuelle.

Les horaires de travail sur chantier sont :
8h00- 12h00 et 13h00 – 17h00

DELAIS ET TRAVAUX

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS D'INTERVENTION

15 jours avant le début des travaux de votre immeuble, un avis de travaux sera affiché dans votre hall.

6 jours avant le début des travaux de votre logement, un avis de travaux sera distribué dans votre boîte aux lettres et par mail ainsi que sur votre porte palière.

Le jour de démarrage des travaux, un appel une heure avant sera planifié pour annoncer notre arrivée.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Nos équipes doivent pouvoir accéder à votre logement aux jours indiqués sur l'avis de passage, si vous ne pouvez pas être présent à ces dates, merci de laisser vos clés à votre voisin de confiance.

Afin de pouvoir travailler librement dans les zones concernées par les travaux, nous vous demanderons de déplacer tout encombrement dans les pièces.

Le conducteur de travaux fera une visite d'autocontrôle des travaux pendant leur réalisation et à la fin. Deux occasions pour leur faire part de vos remarques.

En fin de journée du 1er jour, l'ensemble des installations seront en service.

FIN DES TRAVAUX

L'équipe intervenante dans votre logement vous fera signer un quitus de fin de travaux. Ce document nous sert à piloter le chantier dans le respect des délais.

Une visite de réception sera organisée par les représentants de la maîtrise d'œuvre (POUGET) ainsi que le conducteur de travaux de chez SPECV. Le but de cette visite est de vérifier la conformité des travaux exécutés et de nous indiquer s'il y a des choses à reprendre (les réserves).

En cas de réserves, nous prendrons directement rendez-vous avec vous et nous interviendrons dans les plus brefs délais. Après intervention, un nouveau quitus de levée de réserves vous sera présenté pour vous le faire signer qui prouve que tout est bien achevé.